



# BONNEUIL EN VALOIS

5 place de la mairie - 60123 Bonneuil-en-Valois

☎ 03.44.88.50.29

[secretaire@bonneuil83.fr](mailto:secretaire@bonneuil83.fr)

Le vingt février deux mil vingt-six à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Bonneuil en Valois, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Gilles LAVEUR, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Gilles LAVEUR, Madame Martine FOURNIER, Monsieur Jean-Marc JOBERT, Mesdames Ana Paula LAVEUR, Martine DELVALLÉE, Marie-Christine CAILLON, Messieurs Daniel KUDLATY, Gilles LECAILLON, Patrice SAMBOU, Romuald JUMARIE, Mesdames Elisabteh GOMES, Delphine PIQUANT, Monsieur Cédric LECARDONNEL formant la majorité des membres en exercice.

Madame Martine DELVALLÉE a été désignée comme secrétaire de séance.

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 13                      PRESENTS : 13                      VOTANTS : 13**

**DATE DE CONVOCATION** : 13 février 2026

Le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.  
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

➤ **Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations du maire**

Conformément à la délibération du 26 mai 2020, ci-après le compte rendu :

de l'exercice du droit de préemption : décision de renonciation :

Terrain cadastré AB 400 – avec construction – 256 rue de la fontaine

Terrain cadastré AB 448 – avec construction – 28 rue de la Rethière

Terrain cadastré AB 27 et AB 300 – avec construction – 748 rue de la fontaine

Terrain cadastré AB 455 et AB 457 – avec construction – 561 rue de la fontaine

Terrain cadastré AD 316 – avec construction – 21 lotissement le château

Terrain cadastré AB 258, AB 261 et AB 262 – avec construction – 738 rue de Crépy

Passation de marché en procédure adaptée :

Citeos	Pose et dépose illuminations Noël	2 023.68 € TTC
Aselesaint	Alarme/vidéosurveillance agence postale	6 879.52 € TTC
Groupe Catalano	Protection comptoir agence postale	1 500.00 € TTC
Menuiserie Jet	Meuble sur mesure protection coffre agence postale	2 154.90 € TTC
Valois Fermeture	Porte entrée agence postale	7 280.88 € TTC
Kromm	Panneaux Lieu-dit	279.98 € TTC
Miret Jérémy (EI)	Curage fossés	2 556.00 € TTC
Miret Jérémy (EI)	Remise en état chemin 3 fontaines	3 600.00 € TTC
BBMecaBatt	Pompe à eau	799.20 € TTC
BBMecaBatt	Révision tondeuse	1 105.50 € TTC
Crépy électricité	Routeur école	238.32 € TTC
KGMat	Remplacement vitre abribus	529.20 € TTC
Loxam	Panneaux de signalisation	570.24 € TTC
Nature et Paysage	Entretien annuel espaces verts	19 872.00 € TTC

N° : 2026 02 01

**Objet : Modification de la rémunération des agents contractuels**

Considérant l'augmentation du SMIC,  
Considérant le gel du point d'indice de la fonction publique territoriale,  
Considérant que des agents contractuels ont un traitement brut en-dessous du SMIC et que de fait une indemnité différentielle est appliquée,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer des avenants aux contrats en cours pour modifier l'indice de rémunération afin qu'aucun agent n'ait un traitement brut en-dessous du SMIC et se voit appliquer une indemnité différentielle.  
DECIDE que cet avenant sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et impliquera donc un rappel de traitement.

N° : 2026 02 02

**Objet : Installation d'une aire de jeux : demande de subvention au titre de la DETR**

Considérant le projet de réalisation d'une aire de jeux,  
Considérant la possibilité d'obtenir une aide financière au titre de la DETR,  
Considérant la possibilité d'obtenir une aide financière de la Communauté de Communes du Pays de Valois,  
Considérant que ce projet répond à une attente des habitants de la commune,  
Considérant que ce projet répond aussi à intérêt communautaire puisqu'elle pourra être utilisée par les élèves du RPI Bonneuil-Eméville-Vez,  
Vu le devis estimatif s'élevant à 16 309.35 € HT,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
APPROUVE le projet d'installation d'une aire de jeux.  
APPROUVE le plan de financement dont le taux de subvention au titre de la DETR serait de 35% et celui de la communauté de communes serait de 30%.  
DECIDE de solliciter une subvention au titre de la DETR.  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au dépôt de cette demande.

N° : 2026 02 03

**Objet : Défense incendie – Convention avec la Communauté de Communes du Pays de Valois**

Considérant la nécessité de renforcer la défense incendie à la Croix Sainte Barbe,  
Considérant que cette défense pourrait être améliorée par le remplacement de 2 pompes de reprise de la station de pompage d'eau potable,  
Considérant que ces travaux pourraient être concomitant à des travaux notamment de renouvellement de l'armoire électrique et du système de télésurveillance de la station de pompage entrepris par la Communauté de Communes du Pays de Valois dans le cadre de sa compétence eau,  
Considérant que la défense incendie est de la compétence de la commune,  
Considérant qu'une convention pourrait être passée avec la Communauté de Communes pour la réalisation de ce bouquet de travaux,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes pour les travaux désignés ci-dessus.  
Acte que le montant de la dépense pris en charge par la commune sera hors taxe et ne permettra donc pas de retour de TVA.  
Acte que le montant estimatif de ladite dépense est de l'ordre de 9 000 €.

N° : 2026 02 04

**Objet : Renouvellement de l'adhésion au Relais Petite enfance (RPE)**

Vu l'échéance de l'agrément CAF du Relais Petite Enfance du Valois conclu pour la période 2021-2025,

Considérant que le RPE du Valois maintient ses activités sur le territoire des 21 communes adhérentes et que le gestionnaire souhaite pérenniser ce service en direction des familles et des assistantes maternelles,

Considérant l'évaluation quadri-annuelle 2021-2025 et le projet de fonctionnement 2025-2029 présentés en réunion plénière des communes adhérentes au RPE du mardi 14 octobre 2025 et remis par mail à chaque représentant des 21 communes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le renouvellement de l'adhésion au RPE pour la période 01 septembre 2025 au 31 décembre 2029,

S'engage à inscrire chaque année au budget les dépenses et recettes liées à cette adhésion, notamment pour les appels de fonds émis par le CCAS de Crépy-en-Valois.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La secrétaire  
**Martine DELVALLÉE**

Le Maire  
**Gilles LAVEUR**